

Président : Mr Laurent NICOLAS

Présents : Mmes Josiane BOISSERENQ, Florence CHEVALIER, Mrs Joël EYRAUD, Stéphane JACOB, Joël VALLON, Christophe GUILLON, Laurent CERESA.

Absents excusés : Mme Nicole QUEYREL, Mrs Julien ASTRION, Florent CHARPIN.

Procurations : Mme Nicole QUEYREL donne pouvoir à Mr Joël VALLON et Mr Florent CHARPIN à Mr Joël EYRAUD.

Mme Josiane BOISSERENQ est élue secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20h15.

Le compte-rendu de la séance du 15 octobre 2021 a été approuvé par les membres du Conseil Municipal (voté 10/10).

1. Programme travaux ONF 2022 :

Chaque année le technicien forestier doit présenter un « programme d'actions » des travaux qui représentent un intérêt pour la forêt communale. Concernant l'année 2022, l'ONF en tant que gestionnaire propose une liste de travaux pour lesquels la commune a demandé un Co-chiffrage à une entreprise de travaux forestiers : Foretscop Les Bouscatiers, à Chorges :

Programme exposé par Mr Gilles PLAUCHE :

TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE :

-Entretien des renvois d'eau sur l'ensemble du réseau forestier en quatre passages répartis dans l'année :

Décision : Pour des questions de répartition chronologique, le conseil municipal fait le choix de confier ces travaux à Foretscop pour un montant de 3200 €HT et demande à l'ONF le chiffrage de l'Assistance Technique à Donneur d'Ordre (ATDO) sur la base de 15% de ce montant.

-Fourniture et mise en place de panneaux de réglementation routière aux extrémités de la piste forestière des Guillemonts :

Décision : L'ONF est retenu pour proposer un devis incluant l'ATDO sur la base du chiffrage du programme d'action.

TRAVAUX SYLVICOLES :

-Application de répulsif sur les plants de la parcelle 8 :

Décision : Cette action doit être impérativement réalisée au moment du débouillage au printemps, le mois d'avril étant la période la plus propice, le conseil municipal décide de retenir la proposition de Foretscop pour un montant de 1980 €HT, l'ONF n'ayant pas la disponibilité requise à cette période. Néanmoins il est demandé à l'ONF d'assurer l'ATDO sur la même base de 15% du montant HT du devis.

-Fourniture du produit phytosanitaire :

Décision : C'est Foretscop qui fournira le produit de traitement pour le prix de 400 €HT.

OPERATIONS SUR LIMITES ET PARCELLAIRES :

Le gestionnaire propose de continuer le travail initié en 2021, soit l'ouverture et la matérialisation d'un kilomètre de limite réparti entre les parcelles 9 et 10.

Décision : Le conseil municipal retient la proposition du programme ONF qui devra fournir le devis correspondant.

4/ Travaux de mise aux normes de la place à feux :

Un courrier de la Préfecture des Hautes-Alpes en date du 17/08/2021 fait état de la Non-conformité de la place à feux, située en forêt communale, au regard de l'Arrêté Préfectoral n° 05-2017-03-14-004, il est demandé à la commune d'y remédier en mettant en œuvre les travaux nécessaires.

Décision : La commune étant équipée du matériel nécessaire et des compétences en interne, ces travaux de mise aux normes seront réalisés en régie communale dès le printemps.

Montant des travaux : 9 189.52 € H.T

Le Conseil Municipal donne pouvoir à Mr Le Maire pour signer les devis de FORETSCOP LES BOUSCATIES et de l'ONF.

Voté 10/10.

2. Déneigement Taburles 2021-2022 :

Devis de la Société ANDRE – La Rochette :

- Forfait annuel (30 heures) : 3 150,00 € H.T
- Heure (à partir de la 31ème heure) : 95,00 € H.T
- Les heures de sortie les dimanches et jours fériés seront majorées (une heure sortie = une heure et demie comptée)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le devis.

Voté 10/10.

3. Participation financière frais de scolarité 2021-2022 RPI de l'AVANCE :

Coopérative scolaire de Saint Etienne le Laus :

Classe de PS-MS-GS : 100.00 € par élève

Classe de CP : 50.00 € par élève

Coopérative scolaire de Valserrres :

Classe de CE1-CE2-CM1-CM2 : 50.00 € par élèves

Participation MAIRIE :

Pour les mairies de Saint Etienne le Laus et de Valserrres : 40.00 € par élèves

Voté 10/10.

4. Servitude de passage et de tréfonds sur la parcelle de la Mairie A644 :

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'un permis de construire qui a été accordé à la sté SMART SOLAR sur la parcelle cadastrée section A N°1409 appartenant à Mr Jean-Pierre RAPPELIN sise à Avançon en vue de la construction d'un hangar agricole ouvert avec toiture photovoltaïque. Toutefois, en vue des travaux de construction et de l'exploitation de la centrale photovoltaïques, des servitudes de passage et accès, et de passage de canalisation, gaines et réseaux divers sur la parcelle sise à Avançon cadastrée section A N°644 appartenant à la commune doivent être constitués au profit de la parcelle sise à Avançon section A N°1409.

Les membres du Conseil Municipal autorisent des servitudes de passage et de tréfonds sur la parcelle communale A644 au profit de la parcelle A1409.

Voté 10/10.

5. Acquisition de terrain communal quartier les Graves :

Mr MAUREL Michel a adressé un courrier à la mairie demandant l'acquisition de terrain communal touchant sa propriété.

Le Conseil Municipal répond défavorablement à cette demande.

Voté 10/10.

6. Attribution de l'étude d'actualisation du plan de gestion de la ripisylve et du transport de matériaux et définition d'opérations de restauration de l'Avance et de ses affluents :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que l'Avance est sortie de son lit à plusieurs reprises, générant des dommages sur les parcelles agricoles et augmentant le risque d'inondation pour les populations situées en aval.

La nécessité d'engager l'élaboration d'un plan de gestion de l'Avance, est nécessaire.

Une consultation a été lancée sur la base d'un cahier des charges pour l'actualisation du plan de gestion de la ripisylve et du transport de matériaux et la définition d'opérations de restauration de l'Avance et de ses affluents.

Monsieur le Président de la Communauté de communes SERRE-PONCON VAL D'AVANCE propose après analyses des offres de retenir le bureau d'étude Améten, pour la qualité de son mémoire technique, répondant à l'ensemble des éléments donnés par le cahier des charges, pour un coût T.T.C de 52 680.00 €.

Il est précisé que si la commune d'Avançon est la plus touchée par les inondations, les quatre communes traversées par l'Avance, Montgardin, Avançon, Saint-Etienne-le-Laus et Valserres participeront au projet au titre de la solidarité amont/aval, tant sur le volet programmation que sur le volet financier.

Les 50% de l'autofinancement restant à la charge de la collectivité seront répartis au prorata du nombre de kilomètres parcourus par la rivière sur chaque commune.

Après délibération le Conseil Municipal décide de retenir la proposition du Président de la Communauté de communes SERRE-PONCON VAL D'AVANCE et de valider ainsi la décision d'attribution au groupement Améten/Kairos.

Voté 10/10.

7. Réalisation du diagnostic Eclairage Public (EP) des communes membres et des travaux associés - Convention de délégation de la maîtrise d'ouvrage des communes vers la Communautés de communes SERRE-PONCON VAL D'AVANCE :

Monsieur le Maire expose le souhait des communes d'engager un diagnostic complet du parc éclairage public ainsi que les travaux associés, en vue de réduire les dépenses de fonctionnement des collectivités.

Le projet porte sur les points suivants :

Réduction des nuisances lumineuses et protection des biodiversités ;

Rénovation du parc de lanterne par des systèmes LED ;

Suppression de l'ensemble des boules encore présentes sur notre territoire ;

Suppression potentielle de points lumineux n'ayant aucun intérêt ;

Mise en normes des coffrets EP et réajustement de la puissance des abonnements ;
Pose d'horloge de gestion des temps d'éclairage ;
Géo référencement des réseaux et des points lumineux.

Afin de mutualiser les financements potentiels et faciliter les démarches techniques et administratives, il est proposé de déléguer la maîtrise d'ouvrage à la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte de donner la maîtrise d'ouvrage à la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance.

Voté 10/10.

La séance est levée à 23H15.

Le Maire
Laurent NICOLAS

